

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

N° 2024/071

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	6
Nombre d'absents :	0

Objet : AFFAIRES FINANCIERES – Pumptrack – Demande de subvention

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, expose au Conseil Municipal le projet d'un pumptrack sur la parcelle cadastrée BK0027 sur la commune, dans l'intérêt de développer ses équipements sportifs pour la pratique du vélo sur la commune.

Cette opération a plusieurs objectifs :

- Offrir plus d'activités sportives en proposant la pratique de nouvelles disciplines (vélos, skate board...) sur un terrain adapté et multisports,
- Répondre aux besoins des jeunes et adolescents,
- Créer un lieu convivial qui favorise les rencontres intergénérationnelles.

Le projet tel que présenté est estimé à 150 000.00€ HT

Le plan de financement est le suivant :

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Dépense prévisionnelle	150 000.00	Subventions	CD 43 – CAP 43	60 000.00	40%
			Région AURA	60 000.00	40%
		Autofinancement	de la commune	30 000.00	20%
TOTAL DEPENSES HT	150 000.00	TOTAL	RECETTES	150 000.00	100%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Approuve le projet tel que présenté,
- ✚ Adopte le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- ✚ Autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental 43 et de la Région AURA,
- ✚ Autorise Madame le Maire à effectuer les différentes démarches et à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD